

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 28 août 2023** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **M. Frédéric Poulin et Mme Vicky Bellavance** relativement à la propriété située au **360 DE LA RUE D'ÉVAIN** (lot 4 428 110 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la localisation d'un espace extérieur de jeu en cour avant alors que le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda le permet seulement en cour latérale ou arrière. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de régulariser la localisation d'un espace de jeu en cour avant, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 2^e jour d'août 2023
et publié le 9 août 2023



Myriam Coderre, greffière adjointe et cheffe du contentieux